

La CAPA des CPE

Le SNES détient actuellement 5 des 8 sièges de la CAPA des CPE.

La CAPA est compétente pour tout ce qui concerne la carrière des collègues (notation, avancement, mouvement...).

Le travail en commission ne se limite pas pour nous à siéger : il nécessite préparation et information (exemple : les tableaux de notation académiques que nous envoyons tous les ans afin de vous aider à vous situer dans la grille académique).

Lors de la déconcentration du mouvement soutenue par certaines organisations syndicales, nous avons obtenu que les postes du mouvement intra soient étiquetés logés ou non afin d'offrir un choix le plus complet possible. Le SNES a préparé efficacement cette phase des affectations par des rencontres et contacts avec les services rectoraux.

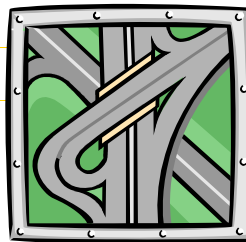
Pour les nouvelles modalités d'accès à la hors-classe, nous avons combattu le caractère discriminatoire de ces nouvelles modalités d'accès. Le SNES seul a informé tous les collègues du résultat de leur nouvelle "double notation".

Le SNES a été le seul à agir jusqu'au bout pour la mise en place de l'Artt. Nous continuons à suivre toutes les situations à problème et intervenons auprès du rectorat et des IPR en cas de besoin.

Le travail des élus du SNES se conçoit dans la continuité et l'efficacité.

Le 6 DECEMBRE, votez efficace, VOTEZ SNES.

Guy Bourgeois



Décidément les COPsy gênent

Après la tentative de « décentraliser » les COPsy, les services d'Orientation se voient de nouveau remis en question à l'occasion du récent rapport « Tharin » (commandé par M. Raffarin alors qu'il était 1^{er} Ministre).

Parmi les objectifs de ce rapport, il est préconisé le développement de l'apprentissage comme voie d'excellence et une « Orientation » plus au service des besoins immédiats du marché de l'emploi.

Les propositions faites amèneraient les COPsy, occupés sur le terrain de l'insertion, à être bien moins présents en milieu scolaire pour l'accompagnement des élèves et des équipes éducatives.

Moins de COPsy, moins d'élèves dans les établissements scolaires, des professeurs en surnombre, Mme Tharin, dans son rapport, trouve des réponses à cette situation qui pourrait poser problème :

- des professeurs principaux beaucoup plus impliqués dans le processus d'orientation,
- des professeurs « en surnombre » qui pourront « bénéficier d'une double carrière » en devenant, après une année de formation, conseiller en quelque chose.

Avec le SNES,

**REFUSONS LES DÉGRADATIONS DES SERVICES D'ORIENTATION,
RÉAGISSONS POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ.**

Patrick Poirier

**Programmes, horaires et organisations des enseignements :
que font vos représentants au Conseil Supérieur de l'Éducation ?**

Le CSE est un organe consultatif, présidé par le ministre de l'Éducation nationale (ou son représentant). **Les représentants des enseignants et des autres personnels sont désignés par le ministre proportionnellement aux résultats des élections professionnelles** sur propositions des organisations syndicales les plus représentatives.

Le CSE examine tous les textes relatifs au système éducatif. Leur nombre et leur variété sont tels que nos représentants doivent travailler en amont avec les différents secteurs du SNES et les autres syndicats de la FSU.

Du fait même que nous sommes nombreux à partager le travail dans les différents secteurs du SNES et à croiser nos analyses, nous sommes en capacité d'étudier rapidement tous les projets de texte présentés par le ministère. De plus, **nous ne nous contentons pas d'être pour ou contre. Nous sommes une force de propositions respectée de tous.**

Depuis toujours, **chaque secteur du SNES a la volonté d'aller à la rencontre de la profession et d'être attentif à ses préoccupations, par des enquêtes, des listes de diffusions et d'échange, des stages, des colloques ...** Ainsi, quand nous parlons au nom de la profession nous sommes écoutés et notre expertise est reconnue.

C'est au cours des commissions spécialisées qui précèdent le CSE que nous exprimons notre position, demandons des modifications de textes. L'administration dispose ainsi d'au moins une semaine pour faire évoluer son projet, voire renoncer à le présenter. Cette phase nous permet aussi de rencontrer les représentants des autres composantes du CSE (quand elles sont présentes...) et parfois de les associer à nos demandes.

Ensuite au CSE, si l'administration n'intègre pas nos modifications, nous soumettons au vote des vœux ou amendements. Le CSE étant consultatif, le ministre suit ou non l'avis du CSE. Tout dépend de la nature du texte et de la volonté ministérielle de respecter le dialogue social.

Liliane Cotton

Disciplinaires !

Ce sont des CAPA difficiles à vivre. Ce sont celles où les collègues, à qui l'administration fait des reproches lourds, risquent de se voir infliger des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation définitive.

Nous sommes présents alors à plusieurs moments. D'abord, nous siégeons à ces CAPA et nous sommes amenés à formuler un avis pour éclairer le recteur qui prend seul la décision. Mais nous avons toujours en tête l'intérêt des collègues, des élèves et du service public.

Ensuite, lorsque les collègues concernés nous en font la demande, et si c'est déontologiquement possible, l'un d'entre nous fait office de défenseur. Nous les accompagnons dans toutes leurs démarches au rectorat, nous les aidons à préparer la CAPA disciplinaire, et nous y intervenons explicitement comme une aide dans un rôle qui s'apparente à celui d'un avocat. Nous veillons à ce qu'aucun enseignant ou surveillant ne soit sanctionné injustement, en dehors des règles du droit. Encore une fois, notre efficacité est reconnue et nous avons obtenu des résultats significatifs.

P. Sarrazin

La parole de l'État.

L'IUFM de Reims se trouve dans une situation financière délicate, les crédits de réserve ou fonds propres sont presque totalement épuisés. L'une des raisons de cette situation c'est, il y a quelques années, le mandatement sur fonds propres des remboursements des frais de déplacements de stagiaires IUFM en attendant le versement des crédits de l'État.

En quelque sorte, il s'agissait de faire crédit à l'État. La FSU, comme organisation syndicale responsable, a accepté ce montage financier audacieux pour ne pas mettre les stagiaires en difficulté, mais en cherchant à s'entourer des garanties de retrouver cet argent dû par l'État. **"Vous n'avez pas confiance dans la parole de l'État" s'était-on entendu répondre par le plus haut représentant de l'État présent.** Aujourd'hui, l'État vient de décider de ne pas payer sa dette au motif que l'IUFM n'avait pas la capacité à mandater cette dépense. Autrement dit, l'État accuse l'IUFM d'avoir outrepassé ses prérogatives et refuse de verser ces crédits puisqu'il n'y a pas eu de dépense. En attendant, ce sont les stagiaires IUFM qui, comme chacun sait, roulent sur l'or qui auraient dû faire les frais de l'opération en n'étant pas remboursés des frais qui leur étaient dus. **Effectivement, on peut ne pas avoir confiance en la parole de l'État !!! Silence du plus haut représentant de l'État présent.**

Le Conseil Régional constatant un retard important du financement de l'État dans les opérations du Contrat de Plan État Région (CPER) et devant l'urgence de la construction ou de la mise aux normes de certains bâtiments universitaires a proposé de décroiser les financements pour permettre d'engager les travaux avec l'accord du plus haut représentant de l'État dans la Région. Il s'agit dans ce cas de prendre à charge la participation prévue de l'État pour trois opérations, celui-ci s'engageant sur un financement à même hauteur sur les trois prochaines opérations. Au CESR, en commission, **la FSU a émis des doutes sur la capacité de l'État dans une période de difficultés budgétaires à honorer sa participation**, craignant que la Région ait financé seule sur son budget propre des opérations relevant en principe de la compétence de l'État. Nous avons émis un avis favorable pour permettre aux étudiants d'étudier dans des conditions de travail plus proches de la normale qu'aujourd'hui. Ayons donc confiance dans les capacités de la Région à faire respecter la parole de l'État sur cette opération. Il est vrai que, dans ce cas, l'échelle et le poids politiques ne sont pas les mêmes.

Christophe Girardin.

BIENTÔT UNE SECONDE CARRIÈRE ?

Ca y est, mes cher(e)s collègues, le dispositif est enfin sur les rails !

Il faut dire que l'administration avait fait beaucoup de battage là-dessus (en langue de bois, on dirait que l'administration avait beaucoup communiqué), sur les possibilités nouvelles que cela ouvrirait à nos collègues d'envisager une fin de carrière sous d'autres auspices...

La DPE (direction des personnels enseignants au ministère vient d'indiquer qu'« une quinzaine de postes sont actuellement disponibles pour les personnels concernés par le dispositif de la seconde carrière » (! ! !) ajoutant, lucidement, qu'« il faudrait (...) environ trois cents postes pour que le dispositif ait un véritable élan ».

Autrement dit, voici encore un texte « poudre aux yeux » qui, de fait, se trouve vidé de toute substance et laissera sur leur faim de nombreux collègues. Au fait, le dispositif est reporté. Ah, vous ne saviez pas ? J.C. Richoille

LOLF : FAIRE DES ÉCONOMIES !

Comment ?

- En promouvant des collègues plus jeunes à la hors classe :

- cela empêche une " rotation " plus importante des emplois
- plus de collègues partent à la retraite sans les indices afférents à la hors classe.

-En réduisant le nombre de TZR, car les non-titulaires ne coûtent rien lorsqu'on les sollicite (pas d'ISSR et pas de frais de déplacement)...

J.C. Richoille

**Pour être encore mieux informé et défendu
Pour participer à la réflexion syndicale
sur la formation et le métier d'enseignant
Pour contribuer à l'élaboration des revendications de la profession
REJOIGNEZ le syndicat représentatif
du second degré !**

60 ans de paritarisme, 60 ans pour les personnels !

Un peu d'histoire : c'est en 1946 après la libération qu'a été créé, par la loi, le statut général des fonctionnaires de l'État, appliquant les mêmes règles et les mêmes principes à tous les fonctionnaires quelle que soit leur administration. Une ordonnance de 1959 a remodelé ce statut et c'est en 1983 et 1984 que sont votées trois lois (dites loi Le Pors du nom du ministre de la fonction publique de l'époque) qui constituent le nouveau statut général des fonctionnaires.

Ces lois sont les textes fondamentaux qui nous gèrent, elles organisent les métiers de la fonction publique en corps et éventuellement à l'intérieur de ces corps en grades.

Ces lois, issues de la Résistance organisent le paritarisme dans la fonction publique et l'élection par les fonctionnaires de leurs représentants dans les commissions paritaires compétentes pour le corps auquel ils appartiennent.

Auparavant, rien ou quasiment rien ; de plus l'exercice du droit syndical et du droit de grève dans la fonction publique étaient des plus restreints. La grève était considérée comme illicite dans la fonction publique ; le droit de grève a été reconnu par la Constitution de 1946. Le fonctionnaire était seul face à « l'autorité administrative » !

Un peu de principes : le paritarisme, pour nous ce n'est pas et cela n'a jamais été cogérer, mais exercer le contrôle syndical sur la

gestion des collègues : affectation, notation, promotion, procédures disciplinaires ...

Les commissaires paritaires n'ont pas vocation à être des experts qui seraient des « administratifs bis » même s'ils doivent très bien connaître les textes et règles de gestion, mais des militants exerçant une mission fondamentale dans les commissions paritaires : défendre les personnels.

C'est l'engagement des candidats du SNES.

Des faits : si dans notre académie existe une gestion rectorale des personnels de bonne facture, nous avons connu l'arbitraire, la remise en cause des droits les plus fondamentaux des personnels par plusieurs recteurs, notamment après 1968 et encore une dizaine d'années plus tard. Les élus du SNES, parfois dans l'unité syndicale ont mis en échec ces pratiques soit en commission paritaire, soit ensuite par la saisine du tribunal administratif et même du Conseil d'État !

Que de réunions de commissions paritaires ont été appuyées par des manifestations, des pétitions et même des grèves académiques !

Rien n'est jamais acquis définitivement. Il faut des commissaires paritaires efficaces c'est à dire des représentants du personnel qui n'en rabattent pas. Au SNES il en a toujours été ainsi et l'on entend bien continuer.

Jean Claude Durdux

Voter S.N.E.S. c'est voter pour l'efficacité
Les élus du S.N.E.S, vous pouvez compter sur eux
Nos candidats dans l'académie

Certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement

Liste présentée par le SNES (FSU) et le SNESup. (FSU)
19 titulaires, 19 suppléants

Hors classe du corps des professeurs certifiés

BARCELO Chantal - mathématiques - lycée Fontaine du Vé - Sézanne - 51
ERNST René - lettres modernes - lycée Chrestien de Troyes - Troyes - 10
CLARON Bernard - mathématiques - lycée Diderot - Langres - 52
TOURATIER Pascale - sciences éco. et sociales - IUT - Troyes - 10
SARRAZIN Frédérique - mathématiques - lycée Libergier - Reims - 51
CHATEAUDON Mireille - allemand - collège La Noue - Saint Dizier - 52

Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement et corps des chargés d'enseignement

RICHOILLEY Jean-Claude - histoire - géographie - collège Guillaumet - Mourmelon le Grand - 51
DUPONT Chantal - histoire géographie - lycée Chanzy - Charleville-Mézières - 08
POMMARET Claudine - lettres modernes - collège Brossolette - La Chapelle Saint Luc - 10
GIRARDIN Christophe - histoire - géographie - collège Joliot Curie - Reims - 51
JOBERTIE Esther - lettres classiques - collège multisite - Attigny Machault - 08
EMPRIN Fabien - mathématiques - I.U.F.M. - Reims - 51
VOLLONDAT Célia - lettres modernes - collège Colbert - Reims - 51
GERLAND Cédric - sciences physiques - Z.R. Charleville - lycée Chanzy - Charleville - 08
RAMBOURG Aurore - anglais - lycée Roosevelt - Reims - 51
FUSELIER Karine - lettres classiques - collège Bayard - Charleville-Mézières - 08
BARCELO Jean-Marie - documentation - collège de la Brie Champenoise - Montmirail - 51
BELLEIL François - histoire - géographie - Z.R. Reims - Collège François Legros - Reims - 51
BERTRAND Laurent - sciences éco. et sociales - lycée Bouchardon - Chaumont - 52
DUGUY Agnès - documentation - collège Terres Rouges - Epernay - 51
BECRET Annie - histoire - géographie - lycée Libergier - Reims - 51
COTTON Liliane - sciences de la vie et de la terre - lycée Roosevelt - Reims - 51
MIGNON Pascale - anglais - collège - Colombey les Deux Eglises - 52
LEFEBVRE Yannick - histoire- géographie - Z.R. Reims - lycée Roosevelt - Reims - 51
ACCART Marie-Line - mathématiques - collège de la Brie Champenoise - Montmirail - 51
DURDUX Josette - philosophie - lycée Arago - Reims - 51
VIDELO Cécile - allemand - Z.R. Troyes - lycée Marie de Champagne - Troyes - 10
AKEAN El Mekki - mathématiques - Z.R. Reims - lycée Clémenceau - Reims - 51

MARTEAU Jean-Philippe - histoire géographie - collège Turenne - Sedan - 08
MAGNIER Christophe - sciences physiques - collège - Montmort Lucy- 51
FUSTEC Annie - lettres modernes - lycée Colbert - Reims - 51
WOZNIAK Bernard - histoire - géographie - collège La voie Châtelaine - Arcis sur Aube - 10
GASSER Laurence - allemand - collège du Val de Meuse - Nouvion sur Meuse - 08
DEWEZ Françoise - lettres modernes - lycée Arago - Reims - 51
POLLATZ Michèle - sc. de la vie et de la terre - collège multisite - Asfeld Château-Porcien - 08
PICARD DESTELAN Isabelle - hist.- géographie - collège Pré Bréart - Bazancourt - 51
MINOT Philippe - lettres modernes - collège Maryse Bastié - Reims - 51
JANIN Didier - mathématiques - lycée Bazin - Charleville-Mézières - 08

Agrégés et assimilés

Liste présentée par le SNES (FSU), le SNESup (FSU), le SNEP (FSU)
9 titulaires, 9 suppléants

Hors classe

SPAGNESI Françoise - mathématiques - lycée Les Lombards - Troyes - 10
DEMALANDER Jean - mathématiques - I.U.F.M. - Reims - 51

Classe normale

LOPEZ Frédéric - physique appliquée - lycée Val de Murigny - Reims - 51
CARPENTIER Matthias - éducation physique et sportive - collège Maryse Bastié - Reims - 51
PARVITE Catherine - anglais - lycée François Bazin - Charleville-Mézières - 08
RAOUX Dominique - histoire - géographie - lycée Edmé Bouchardon - Chaumont - 52
LAGAUCHE Maryline - géographie - lycée François Arago - Reims - 51
SARRAZIN Patrick - mathématiques - lycée Colbert - Reims - 51
CARTON David - génie électrique - Université - UFR sciences - Reims - 51
GEORGES Joëlle - mathématiques- lycée Jean Jaurès - Reims - 51
BIERRY Evelyne - allemand - lycée Chrestien de Troyes - Troyes - 10
CHANOIR Yohann - histoire - lycée Jean Jaurès - Reims - 51
DELAPORTE Mickaël - éducation physique et sportive - collège Louis Grignon - Fagnières - 51
HERAU-DOSTAL Barbara - mathématiques - lycée Colbert - Reims - 51
RIBAU COURT Pascal - économie et gestion C - lycée Edouard Herriot - Sainte Savine - 10
COURIVAUD Claude - mathématiques - collège Julien Régnier - Brienne le Château - 10
PEREZ Anne-Marie - espagnol - collège Henri Guillaumet - Mourmelon le Grand - 51
GAMON Francis - mathématiques - lycée Edouard Herriot - Troyes - 10

Maîtres d'internat et surveillants d'externat

Liste présentée par le SNES (FSU)
2 titulaires, 2 suppléants

PREVOT Marc - MI - lycée Val de Murigny - Reims - 51
THIAM Nadia - SE - Lycée Hugues Libergier - Reims - 51
BROBECK Vicky - MI - lycée Jean Jaurès - Reims - 51
MOUTON Cédric - SE - collège Duruy - Châlons en Champagne - 51

Conseillers principaux d'éducation

Liste présentée par le SNES (FSU)
8 titulaires, 8 suppléants

Hors classe

FONTAINE Guy - collège - Nouzonville - 08
MOUTON Alain - collège Jean Moulin - Saint Memmie - 51

Classe normale

BOURGEOIS Guy - lycée Val de Murigny - Reims - 51
MALHERBE Fabienne - collège Professeur Nicaise - Mareuil le Port - 51
DOEBELIN Céline - lycée François Bazin - Charleville-Mézières - 08
SIMONIN Catherine - lycée Diderot - Langres - 52
NOBLE Marie Laure - L.P. Europe - Reims - 51
BENHAMOUDA Kamel - collège Pré Bréart - Bazancourt - 51
QUERIN Philippe - L.P. Oehmichen - Châlons en Champagne - 51
LIEGEART Lionel - collège Victor Duruy - Châlons en Champagne - 51
BOUVIER Emmanuel - L.P. Val Moré - Bar sur Seine - 10
CASTELLI José - lycée Léon Bourgeois - Epernay - 51
VANBESIEEN Stéphane - lycée Hugues Libergier - Reims - 51
AMAT Isabelle - lycée - Bazeilles - 08
NINOVE Pascal - collège Louis Grignon - Fagnières - 51
MOROY Thibaut - L.P. Godart Roger - Epernay - 51

Directeurs de CIO et Conseillers d'orientation-psychologues

Liste présentée par le SNES (FSU)
4 titulaires, 4 suppléants

Directeurs de centre d'information et d'orientation

HUBERT Alain - C.I.O. de Sedan - 08
GRASSET Geneviève - Délégation régionale de l'ONISEP - Reims - 51

Conseillers d'orientation - psychologues

POIRIER Patrick - C.I.O. - Epernay - 51
HERBIN Hélène - C.I.O. - Charleville-Mézières - 08
CHARRIERE Daniel - C.I.O. - Troyes - 10
UHART Chantal - C.I.O. Boulard - Reims - 51
GODILLON Sophie - C.I.O. - Epernay - 51
TERRAZZONI Cécile - Z.R. - C.I.O. - Troyes - 10

Professeurs d'enseignement général de collège

Liste présentée par le SNUipp (FSU), le SNES (FSU) et le SNEP (FSU)
5 titulaires, 5 suppléants

Classe normale, hors classe, classe exceptionnelle

GIDEL Hervé - lettres éducation musicale - collège Thibaud de Champagne - Fismes - 51
DEPOIX Jacky - technologie - collège Amadis Jamyn - Chaource - 10
SINOT Frédéric - lettres allemand - collège Louis Grignon - Fagnières - 51
ROYER Dominique - technologie - collège Joliot Curie - Reims - 51
JADOT Joëlle - lettres hist. géo. - collège multisite - Vouziers Le Chesne - 08
LADIESSE Maryse - lettres anglais - collège du Mont d'Hor - Saint Thierry - 51
MORO Michelle - maths sc. physiques - collège Louise Michel - Chaumont - 52
BOGE Denis - maths sc. physiques - collège du Mazelot - Anglure - 51
PIR Jean-Claude - technologie - collège Terres Rouges - Epernay - 51
PICHON Hubert - technologie - collège Nicolas Bourbon - Vendeuvre sur Barse - 10

La fourmière

Tous les ans, en juin, c'est un moment fort pour les commissaires paritaires de la FSU.

Il s'agit de travailler sur le mouvement intra académique, et nous savons que les enjeux sont importants pour beaucoup de collèges.

Nous recevons une quantité importante de documents venant du rectorat (le vert, le jaune et le rose). Le vert donne poste par poste les candidatures des enseignants, le rose récapitule les vœux individuels et le projet d'affectation, le jaune donne le projet de résultat final.

Le mouvement a été préparé par un ordinateur suivant un algorithme qui prend en compte les vœux et les barèmes.

Nous pourrions ne rien faire et rien ne serait « illégal ». Tout passe « au vert » dans notre jargon.

Au lieu de cela, il règne à ces moments une effervescence studieuse comparable à celle qui a précédé la CAPA de vérification des vœux et barèmes. Il s'agit cette fois de croiser les documents et d'améliorer au cas par cas les situations.

Les commissaires paritaires discutent entre eux des cas particuliers, une carte de l'Académie sous les yeux. Les plus expérimentés aident les nouveaux. On parle "d'intraville", "d'intradépartementale" de « candidat caché ».....

C'est un travail de fourmis, qui demande de la vigilance et

des connaissances, car il faut à la fois améliorer le sort des collèges tout en respectant scrupuleusement les règles et les barèmes. Ces améliorations pourraient paraître insignifiantes : qu'est-ce que dix kilomètres de plus ou de moins ? Soit, mais trente six semaines par an pendant dix ou quinze ans, voire plus, cela finit par peser.

Entre les propositions de l'administration et le résultat après CAPA, les différences sont énormes. C'est le résultat de notre travail, nous en sommes fiers.

Quelquefois, malgré tous nos efforts, nous constatons que des collègues vont être dans des situations personnelles difficiles. Le sentiment qui alors prédomine chez les commissaires paritaires de la FSU est voisin de la rage.

Quoiqu'il en soit, chaque candidat à une mutation a la certitude que son cas personnel a été étudié par 2 commissaires paritaires de la FSU au moins. Aucune autre organisation ne peut sérieusement le garantir.

En CAPA, la majorité des propositions de modifications est proposée par la FSU. Notre sérieux est reconnu, de sorte que l'administration est le plus souvent d'accord avec nous.

En votant FSU, vous vous donnerez des commissaires paritaires travailleurs et pugnaces, qui, eux, ne se contentent pas de faire de la présence pour pouvoir ensuite communiquer les résultats.
Patrick Sarrazin